



*Communiqué de presse
Paris, le 9 mars 2018*

Accès à l'emploi et conditions d'emploi : des inégalités femmes-hommes qui ne se limitent pas aux territoires défavorisés

La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et l'INSEE d'Île-de-France publient aujourd'hui une étude régionale sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des territoires franciliens.

Aucun territoire d'Île-de-France n'est épargné par les inégalités femmes-hommes

Les inégalités femmes-hommes s'observent, à des degrés divers, dans tous les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ou les Établissements publics territoriaux (EPT) de la région. Les femmes exercent plus souvent à temps partiel que les hommes, sont plus fréquemment en Contrat à durée déterminée (CDD) et occupent moins souvent un poste de cadre. La situation des femmes sur le marché du travail est toutefois meilleure en Île-de-France qu'en France métropolitaine.

Inégalités d'accès à l'emploi : les territoires défavorisés sont les premiers touchés

Les écarts de taux d'emploi entre les femmes et les hommes sont particulièrement importants dans les territoires urbains défavorisés, au nord-est de Paris ou sur l'axe Évry-Melun. Les femmes et les hommes habitant dans ces territoires rencontrent de fortes difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Toutefois, les femmes ont davantage de difficultés que les hommes à trouver un emploi, du fait de leur situation familiale (forte proportion de familles nombreuses), de la structure des emplois (forte proportion d'emplois ouvriers) et des difficultés à trouver des modes de garde pour les jeunes enfants.

Dans certains territoires ruraux, comme dans le sud-est de la Seine-et-Marne, et certains territoires favorisés, comme dans les Yvelines, de fortes inégalités d'accès à l'emploi sont également observées.

Inégalités de conditions d'emploi : les territoires ruraux et les territoires favorisés

Parmi les personnes en emploi, les écarts de condition d'emploi entre femmes et hommes sont plus importants en grande couronne, dans les territoires ruraux excentrés. Ces écarts portent notamment sur la stabilité des contrats, le temps partiel et les salaires. En grande couronne, la part de femmes travaillant à temps partiel est supérieure de 15,7 points à celle des hommes contre 11,4 points en petite couronne. Le salaire net mensuel médian des

femmes ramené à un temps complet est inférieur de 355 € à celui des hommes en grande couronne, soit plus du double de la petite couronne.

Ces écarts sont amplifiés dans les territoires présentant une forte proportion de cadres (Yvelines, autour de Marne-La-Vallée, trois-quarts sud des Hauts-de-Seine). Dans ces territoires, les écarts de rémunération sont les plus importants de la région, deux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dépassant 1 000 euros d'écart de salaire mensuel.

Les services de l'État en Île-de-France mobilisés pour faire reculer les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes

Entre 2006 et 2014, les inégalités d'accès au marché du travail ont diminué dans la quasi-totalité des EPCI et EPT, mais plus fortement dans les territoires favorisés. Les services de l'État poursuivent donc leur effort pour réduire les inégalités professionnelles dans toute l'Île-de-France.

Le premier plan régional en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, associant l'État, Pôle emploi et la Caisse des dépôts d'Île-de-France, a été signé le 21 mars 2017. Il a fixé 7 axes prioritaires d'action :

- diffuser la connaissance sur les inégalités professionnelles ;
- favoriser l'insertion professionnelle des femmes ;
- soutenir le dialogue social en faveur de l'égalité professionnelle dans l'entreprise ;
- lutter contre les stéréotypes sexistes et encourager la mixité professionnelle ;
- favoriser la création d'entreprise par les femmes ;
- lutter contre les violences faites aux femmes au travail et prendre en compte l'impact des violences sur la carrière des femmes ;
- développer les coopérations locales.

L'étude publiée ce jour s'inscrit dans le cadre du premier axe du plan. Le partenariat entre la DRDFE et l'INSEE permet de publier chaque année, autour du 8 mars, une étude régionale sur l'égalité femmes-hommes en Île-de-France.

Retrouvez l'étude sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3362543>

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/Île-de-France>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)